

LE PHIL N°92 DIMANCHE 5 MARS 2023

2^{ème} dimanche de Carême

2, rue du Général Leclerc 78360 MONTESSON 01 39 52 03 80 – paroissemontesson.fr paroisse.montesson@catholique78.fr

Transfiguration

Le Seigneur découvre sa gloire devant les témoins qu'il a choisis, et il éclaire d'une telle splendeur cette forme corporelle qu'il a en commun avec les autres hommes que son visage a l'éclat du soleil et que ses vêtements sont aussi blancs que la neige. Par cette transfiguration il voulait avant tout prémunir ses disciples contre le scandale de la croix et, en leur révélant toute la grandeur de sa dignité cachée, empêcher que les abaissements de sa passion volontaire ne bouleversent leur foi. Mais il ne prévoyait pas moins de fonder l'espérance de l'Église, en faisant découvrir à tout le corps du Christ quelle transformation lui serait accordée; ses membres se promettraient de partager l'honneur qui avait resplendi dans leur chef.

En effet, Moïse et Élie, c'est-à-dire la Loi et les Prophètes, apparurent en train de s'entretenir avec le Seigneur. Ainsi, par la réunion de ces cinq hommes s'accomplirait de façon certaine la prescription : Toute parole est garantie par la présence de deux ou trois témoins. Qu'y a-t-il donc de mieux établi, de plus solide que cette parole ? La trompette de l'Ancien Testament et celle du Nouveau s'accordent à la proclamer ; et tout ce qui en a témoigné jadis s'accorde avec l'enseignement de l'Évangile.

Les écrits de l'une et l'autre Alliance, en effet, se garantissent mutuellement ; celui que les signes préfiguratifs avaient promis sous le voile des mystères, est montré comme manifeste et évident par la splendeur de sa gloire présente. Comme l'a dit saint Jean, en effet : Après la Loi communiquée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus Christ. En lui s'est accomplie la promesse des figures prophétiques comme la valeur des préceptes de la Loi, puisque sa présence enseigne la vérité de la prophétie, et que sa grâce rend praticables les commandements. Que la foi de tous s'affermisse avec la prédication de l'Évangile, et que personne n'ait honte de la croix du Christ, par laquelle le monde a été racheté.

Que personne donc ne craigne de souffrir pour la justice, ni ne mette en doute la récompense promise ; car c'est par le labeur qu'on parvient au repos, par la mort qu'on parvient à la vie. Puisque le Christ a accepté toute la faiblesse de notre pauvreté, si nous persévérons à le confesser et à l'aimer, nous sommes vainqueurs de ce qu'il a vaincu et nous recevons ce qu'il a promis. Qu'il s'agisse de pratiquer les commandements ou de supporter l'adversité, la voix du Père que nous avons entendue tout à l'heure doit retentir sans cesse à nos oreilles : Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis tout mon amour ; écoutez-le!

Exposition « Les miracles eucharistiques »

La paroisse accueille actuellement l'exposition des œuvres de Carlo Acutis qui sera en libre accès à la Maison Paroissiale le mercredi 8 mars de 15h à 17h, le samedi 11 mars de 16h à 18h et le dimanche 12 mars de 15h à 17h.

Inscription Jeûne paroissial

Une semaine de jeûne paroissial vous est proposée du lundi 27 mars au samedi ler avril (dépliant au fond de l'église). Merci de déposer vos inscriptions au presbytère avant le mercredi 22 mars. Vous êtes tous invités les soirs de cette semaine pour un temps de prière de 20h à 20h30.

Jeûne du vendredi et chemin de Croix

Comme l'année dernière, la bénédiction du pain, acheté par vos soins, se tiendra tous les jeudis après la messe, vers 19h.

Un chemin de Croix sera proposé dans l'église tous les vendredis de Carême à 15h.

Carnet paroissial

Nous rendons grâce pour la vie écoulée de Monsieur Ludovic Doin dont les obsèques ont été célébrées vendredi 24 février et de Madame Marie-Louise Moioli dont les obsèques ont été célébrées vendredi 3 mars.

Agenda du 6 au 12 mars		
Ma 7	Veillée de Prière	20h30
Je 9	Bénédiction des pains	19h00
	Lecture de la Bible	20h30
Ve 10	Chemin de Croix	15h00
Dim 12	Baptême de Luca Legendre	11h45





